


<p>Colette LARRA</p>  <p>Activités de Santé Humaine Praticienne massage Assistante Psychothérapie Au sein du cabinet « Hélios psy »</p>	<p>6, impasse du ramier des Catalans A2, le Canet – apt. 51 31 000 TOULOUSE Tel : 07 70 62 46 09 colette@heliospsy.com colette.larra@gmail.com Auto-entrepreneur Siret : 813 839 933 00013</p>
--	--

CONVENTION

Entre les soussignés :

- Colette LARRA
6, impasse du ramier des Catalans
Bâtiment A2 Le Canet
31000 Toulouse

Et

Nom Prénom :
Adresse :
Tel :
Mail :

Article 1 : Objet de la convention

- En exécution de la présente convention, Colette LARRA s'engage à mener l'action d'accompagnement en réponse à la demande spécifique de : *Nom Prénom*

1 – Objectifs de l'accompagnement

La prestation de Colette LARRA est de :

- **Poser les règles** et les cadres pour garantir l'organisation et la sécurité matérielle pour,
- **Accompagner** le contractant, dans un même espace/temps, en vue de réaliser l'objet de la convention.
- **Garantir** la sécurité psychologique des contractants dans le respect des différentes sensibilités et des valeurs : *éthiques, religieuses, culturelles, éducatives, politiques.*

L'objectif de ce partenariat est principalement **thérapeutique**.

2 – Modalités d'organisation

- **DUREE / DATES**

Le postulant propose une durée et des dates d'accompagnement : minimum 3 jours ; maximum 30 jours.

Pour une durée supérieure à 1 semaine, il sera effectué un essai de 2 jours ensemble, afin de valider de part et d'autre la compatibilité pour un plus long terme.

A l'issue de la durée fixée par la présente convention, l'accompagné(e) aura la possibilité de continuer seul son chemin.

Dates :

Durée :

- **LIEUX**

La marche s'effectue sur les chemins de Compostelle.

Le candidat choisit son parcours, en particulier le lieu de départ, le lieu d'arrivée pouvant rester indéterminé.

Lieu et adresse de départ :

- **HEBERGEMENT**

L'hébergement du premier jour est réservé à l'avance, en accord avec l'accompagné(e).

Pour les jours suivants, il s'effectue au quotidien, d'un commun accord, en fonction :

- Des potentialités physiques à parcourir une certaine distance ;
- De la logistique possible sur ce parcours : hébergement, ravitaillement.

Il vise en priorité les gîtes dédiés aux pèlerins, moins coûteux ; souvent des chambres de 4 lits ou en dortoir.

Pour plus de sécurité, l'ensemble de l'hébergement peut être réservé avant le départ.

Lieu et adresse du 1^{er} hébergement :

- **NOURRITURE**

- Certains gîtes proposent la demi-pension : moins de contrainte pour la préparation des repas, plus de repos.
- D'autres mettent à disposition une cuisine aménagée permettant la préparation des repas par soi-même. A condition qu'il y ait des commerces sur place, cette formule offre la possibilité de se nourrir à moindre frais, et de partager fraternellement avec les autres pèlerins.

Le repas de midi est un pique-nique. Le ravitaillement est à prévoir à l'avance.

- **RYTHME DE MARCHE**

La prestataire et la personne accompagnée devront respecter mutuellement le rythme et les possibilités du moins rapide.

A la demande de la personne accompagnée, certaines portions du chemin peuvent s'effectuer en solitaire. Cela fait l'objet d'une entente préalable sur le lieu et l'heure du rendez-vous.

- **AUTRES SERVICES POSSIBLES**

Praticienne en massage, je peux vous offrir mes services bénévolement. Dans le même état d'esprit, mon conjoint psychologue clinicien, offre un soutien ponctuel à distance, par téléphone ou Skype.

3 – Cas de mineurs

- Ils devront être conscients et consentants sur l'effort physique à fournir chaque jour.
- Il est fortement conseillé de se défaire du téléphone portable, de l'ordinateur et de musiques enregistrées pour rester pleinement en contact avec la nature, les autres et soi-même.

Excepté pour rester en contact avec sa famille, son entourage.

- Le mineur accompagné et ses parents sont cosignataires de leurs engagements respectifs sur les conditions de la présente convention.

4 – Assurance

Chacun, (accompagnant / accompagnée), possède indépendamment une assurance en responsabilité civile.

Pour l'étranger : avoir en sa possession la carte Européenne de sécurité sociale.

5 – Organisation matérielle/préconisations

Le postulant se procure une **crédential** (carnet du pèlerin), environ 10€, permettant de loger dans les gîtes affectés aux pèlerins. Elle se commande :

- Sur le site : www.lescheminsverscompostelle.fr
- Ou en vous rendant à une association en rapport avec St Jacques de Compostelle, la plus proche de chez vous, voire en leur téléphonant.

L'accompagnant et l'accompagnée prennent à leur charge leur équipement personnel, soit principalement :

- Sac à dos
- Chaussures de marche
- Sac en soie (France) ou sac de couchage (Espagne)
- Cape de pluie
- 1 change de vêtement (le linge du jour est lavé chaque soir)
- 1 coquille St Jacques, fixée au sac ou portée en bandoulière
- ...une liste plus complète sera suggérée.

L'organisation des réservations de transports et de logements est à décider conjointement.

Recommandations

- Il est fortement conseillé de se défaire du téléphone portable, de l'ordinateur et de musiques enregistrées, pour rester pleinement en contact avec la nature, les autres et soi-même. Excepté pour être en contact avec sa famille, son entourage et prendre des photos.
 - Emporter le strict nécessaire, en vue d'une charge allégée, gage d'un meilleur confort.
 - Écrire tous les jours son journal (*vécu, impressions, idées*), à but d'enrichissement personnel.
 - Rédiger un rapport de synthèse, avec les écrits et les photos, pour faire le point avec soi-même.
 - Après une longue marche, peut s'en suivre un passage à vide.
- Aussi, il est important d'assurer les moyens et l'encadrement nécessaires à la réalisation du projet, que la personne aura mûri au long de cette expérience : réinsertion familiale, professionnelle (*reprise des études, stage en entreprise, contrat d'embauche*).

Article 2 : Dispositions financières

- **Réservation** : une caution de 15€ par jour est à verser à la signature de la présente convention. Elle sera restituée à la fin du parcours.
- **Tous les frais** de l'accompagnant et de l'accompagné sont à la charge de la personne accompagnée et réglés par lui(elle)-même au fil du chemin.
- De même, les frais de transport pour se rendre sur le lieu de départ, et revenir du lieu d'arrivée sont à la charge de l'accompagné(e). Les modalités seront définies conjointement.

Les 2 jours d'essai éventuels s'effectuent dans les mêmes conditions financières.

- *ESTIMATION*
- **Prix coûtant moyen** : environ 35€ par jour, fluctuant en fonction des structures d'hébergement et de restauration, choisis par le contractant.

Colette LARRA, en contrepartie de la prise en charge de ses frais, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention.

Article 3 : Dédit ou abandon

- a) En cas de résiliation de la présente convention ,par le client à moins de 30 jours francs avant le début de l'action mentionné, la caution de réservation versée, sera due.
- b) L'accompagné(e) peut interrompre la marche en cours d'exécution. Dans ce cas, il renoncera au remboursement de la caution versée sur les jours restants.
- c) En cas de modification unilatérale par Colette LARRA, de l'un des éléments fixés à l'article 1, l'accompagné(e) se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Dans ce cas la caution lui sera remboursée.

Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la présentation en date du : _____ , pour s'achever le :

Fait en double exemplaire, à Toulouse le :

Colette LARRA, signature :

L'accompagné(e), signature :

